

## **Rapport de la commission chargé de l'étude de la motion pour l'aménagement au service de la population du site de l'Amphithéâtre.**

---

Nyon, le 14 octobre 2011

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

La commission composée de Madame Florence Darbre (remplaçant Maurice Frei) et Messieurs Jacky Colomb (motionnaire), Grégory Durand, Claude Farine, Philippe Glasson, Philippe-Jean Perret, Patrick Buchs (en remplaçant de David Vogel) et de Jean-Marie Frachebourg (président et rapporteur), s'est réunie le 13 octobre 2011 à la Ferme du Manoir après convocation par e-mail.

Monsieur le Municipal Claude Uldry étant présent et excusant l'absence de M. Patrik Troesch (Chef de service) a présenté les informations au sujet des études effectuées sur l'aménagement de l'amphithéâtre depuis 1996 à ce jour.

Nous le remercions pour ses précieuses données pas forcément connues de tous les participants.

Le Municipal nous expose les différentes étapes d'étude pour la mise en valeur de l'Amphithéâtre. Le premier projet « Jules », résultat d'un concours d'architectes en 2006, comporte 6 étapes prévues pour une mise en valeur jugée « grandiose » et très onéreuse par les commissaires. Il faut noter que depuis décembre 2009, il n'est plus possible d'attendre de l'aide financière de la part du Canton, ni de la Confédération à cause d'un moratoire sur les sites archéologiques.

Ces 6 étapes du projet « Jules », étaient estimées à environ 12 mio de Francs. Le projet de construire des murs en bétons pour protéger les pierres actuelles n'a été appliqué à aucun site archéologique à ce jour. Selon la commission, cette façon de faire dénaturerait les lieux et n'en n'améliorerait pas l'esthétique. La construction d'un musée situé sur la parcelle voisine aurait posé de nombreux problèmes dont le déplacement de l'actuelle entrée du parking privé de l'immeuble situé en arrière de l'amphithéâtre. De plus la servitude de passage en direction de la Vy-Creuse pour accéder aux places de parking existantes n'existe plus depuis la décision de construction récente du bâtiment situé dans cette même rue.

Quelqu'un a fait remarquer « l'horreur » de l'entrée des places de parc destinées aux bâtiments adjacents. Cette bévue n'a pas pu être évitée, car c'est au moment de cette même construction que les travaux ont révélé la présence des vestiges romains.

Le projet en lien avec le plan de quartier de 1996 s'avère assez complexe, il s'étend au-delà de la parcelle communale et nécessiterait l'achat de terrains privés pour élargir le site afin de rendre à l'arène sa forme elliptique originale.

En septembre 2010, une présentation d'un nouveau projet se basant sur l'ancien, moins « grandiose », mais tout aussi esthétique en ayant comme but de maintenir l'aménagement dans « les murs de la commune » a été jugé trop ambitieux par le canton.

**Ce nouveau projet** s'intitule « **Jules II** » et date de février-mars 2011. Il est conçu en 2 étapes et propose :

- Aménagement intérieur pour rendre le site visitable (poses des orthostates et couvertines disponibles).
- Une tour et un mur scénique ainsi que la consolidation du mur d'enceinte.
- Tout cela sans musée ni rachat de terrains privés.

Les coûts estimés s'élèveraient à 9'804'000 Frs

Certains commissaires pensent qu'il n'est pas judicieux de vouloir organiser des spectacles dans ce lieu et demandent à la Municipalité de se déterminer sur ce point du dossier. Il semblerait que le nombre de spectacles envisagés ne serait que de 3 ou 4 par an. En conséquence ils estiment que la réalisation de la tour et du mur scénique est une dépense disproportionnée.

Il faut souligner l'importance des vestiges romains à Nyon et la nécessité de les valoriser pour un attrait touristique notoire.

### **Conclusions**

La majorité de la commission a été intéressée d'apprendre que la première étape du projet « Jules II » estimée à 3,5 M correspond en grande partie à l'esprit de la motion, c'est pourquoi elle souhaite que la Municipalité présente son projet selon cette première étape et permettent ainsi de mettre le site à disposition de la population dans des délais raisonnables avec une dépense raisonnable.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

### **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** la motion du Conseiller communal Jacky Colomb intitulée :  
« Pour l'aménagement au service de la population du site de l'Amphithéâtre »,

**ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

de renvoyer cette motion à la Municipalité pour étude et rapport

La Commission : Jean-Marie Frachebourg (président et rapporteur)  
Jacky Colomb (motionnaire)  
Florence Darbre  
Grégory Durand  
Claude Farine  
Philippe Glasson  
Philippe-Jean Perret  
Patrick Buchs

Frachebourg Jean-Marie